



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 31 mars 2016**

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Nancray : M. Vincent FIETIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DUCHEZEAU

### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, YM. DAHOUI (jusqu'au 2.4), ML. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, JS. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, AS. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

**Délibération n°2016/003151**

**Rapport n°3.7 - MICRONORA 2016 - Participation du Grand Besançon au « Pavillon » dédié aux nanotechnologies**

## MICRONORA 2016 - Participation du Grand Besançon au « Pavillon » dédié aux nanotechnologies

**Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Promotion économique prospection »	Montant prévu BP 2016 : 292 600 € (enveloppe) Montant de l'opération : 20 000 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur la demande de subvention à hauteur de 20 000 €, de l'association MICRONORA pour l'organisation, dans le cadre de l'édition 2016, d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies.

### I. MICRONORA, un événement d'envergure internationale localisé à Besançon

Le salon MICRONORA, créé en 1968, est considéré comme le salon européen de référence pour les microtechniques. Il constitue dans le même temps une vitrine pour les savoir-faire présents dans la Région et un atout pour le développement de cette filière autour de la dynamique mise en œuvre par le Pôle de Compétitivité des Microtechniques.

Pendant 4 jours, du 27 au 30 septembre 2016, MICRONORA offrira dans le cadre de sa 21<sup>ème</sup> édition :

- un ensemble complet de solutions « multi-technologiques » dans le domaine de la précision et de la petite dimension auprès de donneurs d'ordre nationaux et internationaux,
- un lieu de rencontres technologiques qualitatif à forte notoriété sur le plan européen,
- un programme d'animations attractif intégrant entre autres l'organisation du concours des Microns d'Or destiné à stimuler l'innovation technologique.

MICRONORA est le premier et le seul salon à proposer en France une thématique nanotechnologique aux importantes perspectives de croissance. Ce salon très ciblé, propose une offre multitechnologique très large, qui va de la R&D aux technologies de production, dont le dénominateur commun est la haute précision combinée de plus en plus avec la miniaturisation. Cette organisation transversale favorise le croisement des technologies et leurs applications dans tous les secteurs de pointe qui exigent toujours du plus petit, du plus précis et du plus intelligent.

Pour l'édition 2014, 616 exposants directs ont été répertoriés (auxquels il faut ajouter 300 firmes ou marques représentées) dont 34 % d'étrangers. Plus de 15 000 visiteurs professionnels ont été recensés sur 25 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, représentant 40 pays étrangers avec une participation significative de la Suisse, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Finlande, de l'Italie, de la Russie et de l'Inde.

Le programme d'animation de l'édition 2014 intégrait un « zoom » sur la micromécatronique. Entreprises et laboratoires ont permis aux visiteurs de découvrir ou de mieux comprendre l'avenir de cette filière, ses développements innovants et ses débouchés sur des marchés en forte croissance. Y étaient présentés pour la première fois sur un salon, le cœur artificiel de Carmat et en première mondiale la mini-ligne de production du consortium japonais DTF.

En outre, la 8<sup>ème</sup> édition des « Rencontres Technologiques Européennes micro et nanotechnologies », "Open up possibilities", qui comptait 120 participants a permis l'organisation de 344 rendez-vous transnationaux ciblés en face-à-face, programmés pour initier des partenariats. Ces rencontres ont rassemblé 9 nationalités différentes : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse et Turquie.

Dans la continuité de cette expérience, MICRONORA a comme objectif d'affirmer un positionnement croisant microtechniques et nanotechnologies en organisant dans le cadre de son programme d'animation un Pavillon ou espace dédié aux entreprises de pointe dans ce secteur. Cet espace est ouvert aux exposants français et étrangers ainsi qu'aux centres de recherche dans les domaines suivants :

- équipements et process pour les nanotechnologies,
- nano-instrumentation et nanométrie,
- nanomatériaux et nanostructuration,
- nanomatériaux, nanopoudres,
- composants micro-nano.

## **II. Le financement de MICRONORA 2016**

Le budget prévisionnel du salon 2016 est de l'ordre de 1 700 000 €, financé principalement par les participants.

Considérant que :

- MICRONORA constitue un évènement phare pour la filière et les entreprises du Pôle des Microtechniques de par son impact fort et incontesté sur l'attractivité et la notoriété du territoire dans ce domaine,
- le Grand Besançon s'est engagé en 2005 à soutenir la compétitivité des entreprises de cette filière sur son territoire et la dynamique portée par le Pôle des Microtechniques.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de l'association.

### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur un soutien financier à l'association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2016 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité



**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2016, d'une part,

**Et :**

L'Association MICRONORA, dont le siège est situé à MICROPOLIS - Parc des Expositions, Boulevard Ouest BP 62125, 25052 Besançon Cedex 5, représentée par son Président, Monsieur Thierry BISIAUX, d'autre part,

**Préambule**

Le salon MICRONORA, créé en 1968, est considéré comme le salon européen de référence pour les microtechniques. Il constitue dans le même temps une vitrine pour les savoir-faire présents dans la Région et un atout pour le développement de cette filière autour de la dynamique mise en œuvre par le Pôle de Compétitivité des Microtechniques.

Pendant 4 jours, du 27 au 30 septembre 2016, MICRONORA offrira, dans le cadre de sa 21<sup>ème</sup> édition :

- un ensemble complet de solutions « multi-technologiques » dans le domaine de la précision et de la petite dimension auprès de donneurs d'ordre nationaux et internationaux,
- un lieu de rencontres technologiques qualitatif à forte notoriété sur le plan européen,
- un programme d'animations attractif intégrant entre autres l'organisation du concours des Microns d'or destiné à stimuler l'innovation technologique.

MICRONORA est le premier et le seul salon à proposer en France une thématique nanotechnologique aux importantes perspectives de croissance. Ce salon très ciblé, propose une offre multitechnologique très large, qui va de la R&D aux technologies de production, dont le dénominateur commun est la haute précision combinée de plus en plus avec la miniaturisation. Cette organisation transversale favorise le croisement des technologies et leurs applications dans tous les secteurs de pointe qui exigent toujours du plus petit, du plus précis et du plus intelligent.

Afin de continuer à affirmer dans le cadre de l'édition 2016 un positionnement croisant microtechniques et nanotechnologies, le programme d'animation de MICRONORA prévoit l'organisation d'un « Pavillon » ou espace dédié aux entreprises de pointe dans ce secteur, induisant un budget supplémentaire de 20 000 €.

La CAGB, dans le cadre de sa compétence économique, s'est engagée en 2005 à soutenir la compétitivité des entreprises de la filière microtechnique sur son territoire ainsi que la dynamique portée par le Pôle des Microtechniques ; dans cette perspective, le Conseil de Communauté en date du 31 mars 2016 a pris la décision de soutenir l'organisation de cette manifestation à hauteur de 20 000 €.

**Ceci étant préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties en vue de l'organisation d'une manifestation spécifique « Pavillon Nanotechnologies », dans le cadre de l'édition 2016 de MICRONORA, qui se tiendra à Besançon du 27 au 30 septembre 2016.

### **Article 2 - Engagements de l'organisme bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux seuls objets de l'article 1,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation spécifique « Pavillon Nanotechnologies » avant le 31 décembre 2016,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication lors de cette manifestation spécifique (dont les supports de communication à venir mis en œuvre par le bénéficiaire de la subvention pour la promotion de la manifestation « Pavillon Nanotechnologies »).

### **Article 3 - Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation « Pavillon nanotechnologies » dans le cadre de MICRONORA 2016 par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la manifestation « Pavillon Nanotechnologies ».

Toute annulation de la manifestation entraîne la résiliation de plein droit de la subvention, sauf demande expresse et argumentée du bénéficiaire ; cette demande fera l'objet d'une étude de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui se réserve le droit de lui donner une réponse favorable ou défavorable.

### **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en deux fois, au compte ouvert au nom de l'organisme, selon les modalités suivantes :

- 50 % avant la manifestation « Pavillon Nanotechnologies » et après signature de la présente convention,
- 50 % après déroulement de la manifestation « Pavillon Nanotechnologies », au vu du compte rendu financier de la manifestation.

### **Article 5 - Dispositions particulières de contrôle**

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de la manifestation « Pavillon nanotechnologies » et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

**Article 6 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

**Article 7 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour l'année 2016.

**Article 8 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

**Article 9 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le .....

Pour l'Association MICRONORA,

Le Président,

Thierry BISIAUX

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET